



**PYRÉNÉES
ATLANTIQUES**

Rapport moral 2011 de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

**Adopté à l'unanimité des adhérents présents et représentés
Lors de l'Assemblée générale de l'association du 3 mars 2012**

LE FONCTIONNEMENT

La SEPANSO 64 a connu une activité riche et variée d'autant qu'elle élargit son champ de compétences, s'impliquant, grâce à de nouveaux administrateurs dans de nouveaux domaines.

Les différentes commissions ont préparé le travail du Conseil d'Administration : commission faune-flore, commission juridique, commission urbanisme, commission agriculture, commission du site internet, commission faune sauvage .

La SEPANSO 64 s'est particulièrement impliquée dans plusieurs dossiers concernant le Pays Basque :

- le bétonnage de la zone humide d'Ametzondo à Bayonne,
- l'Uhabia à Bidart (pollution amont, porte à clapets, émissaire en mer),
- la pollution atmosphérique sur le BAB : trafic routier + pollution industrielle.

D'une manière générale reconnaissons que nous avons beaucoup de dossiers et que le CA de décembre a décidé de ne plus répondre positivement aux demandes de réunions des porteurs de projets avant enquête publique. Nous devons réserver nos forces pour l'essentiel.

NOS REPRÉSENTATIONS EN COMMISSIONS

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (formations carrière - nature, sites et paysages - unités touristiques nouvelles – publicité - faune sauvage captive)
- CODERST (conseil départemental des risques sanitaires et technologiques)
- Commission départementale des risques naturels majeurs
- Commission consultative du Plan de prévention et de gestion des déchets ménagers
- Commission départementale d'orientation agricole
- Conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées
- Deux CLIS (commissions locales d'information et de surveillance) Bachefores et Canopia à Bayonne
- SAGE Côtiers basque (de la Bidassoa à l'Adour) : convocation fin 2011 pour Commission locale sur l'eau (CLE) et commissions spécialisées
- Conférence de Territoire Santé Navarre Côte Basque en lien avec PRSE2 et Plan de Protection de l'Atmosphère territoire de Bayonne
- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) Estuaire de l'Adour en cours d'évolution vers une association loi 1901
- (nouvelle) Commission départementale de la consommation des espaces agricoles
- Commission départementale chasse et faune sauvage

LE CONTEXTE DEPARTEMENTAL

Les vieux démons de la fausse croissance demeurent chez les politiques. L'urbanisation effrénée dévoreuse d'espaces agricoles se poursuit. Les élus tiennent un double langage mais dans la pratique se révèlent des monomaniaques du goudron-béton.

La chenalisation du Gave de Pau, la transformation de la saligue en jardin public reste l'idéal de bien des élus.

Le tout routier demeure : le tunnel du Somport comme l'A65 sont vides mais le Conseil général poursuit sa chimère de l'autoroute Pau-Oloron, reprenant le vieux projet de l'Axe E07, abandonné pour cause de Grenelle ! Et le Maire d'Oloron de nous demander d'accepter « pour trente ans encore » de miser sur l'automobile ! Pitoyable propos de la Conseillère générale de Lescar affirmant sans rire devant 200 personnes qu'il s'agit pour elle d'une « toute petite route ».

Côté administration, le Grenelle a souvent permis d'avancer. Mais avouons qu'en commission faune sauvage, carte blanche est laissée aux chasseurs.

LE CONTEXTE NATIONAL

Le grand rassemblement de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT du 28 janvier dernier à Paris a été l'occasion de poser les problèmes de l'écologie planétaire et nationale sous le feu des projecteurs. Deux mille adhérents étaient présents. Ce fut l'occasion de poser les vrais problèmes, hélas quasi absents de cette campagne présidentielle : le nucléaire, le changement climatique, la croissance. Rappelons que dès 1973, nous posions le problème de la croissance dans Sud Ouest Nature.

LES ORIENTATIONS DE LA SEPANSO 64

Nous maintenons la pression, ultime recours, par des actions en justice lorsque le dialogue, la persuasion ne suffisent pas et que les enjeux sont décisifs. Ainsi nous sommes en procès : A 65, A 650, inaction de l'État pour l'ours, enfouissement du CO2.

Nous voulons être avant tout force de propositions et d'innovation pour des modes de productions alternatifs ou de « transition » et nous devons pour cela dégager du temps et des moyens.

Je terminerai mon propos sur une note optimiste, soulignant la bonne entente d'une équipe qui se renouvelle et s'élargit : merci aux administrateurs.

Michel RODES
Président

Rapport d'activité 2011 de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Adopté à l'unanimité des adhérents présents et représentés
Lors de l'Assemblée générale de l'association du 3 mars 2012

FAUNE SAUVAGE

Stratégie Pyrénéenne de valorisation de la biodiversité :

Nous commencerons ce rapport d'activité de manière paradoxale, en évoquant le refus d'une participation :

Compte-tenu du « non », venu de l'Elysée, au renforcement de la population ursine, nous annulons notre participation à cette nouvelle Stratégie, comme les autres associations de protection de la nature le font.

Grand tétras :

Une plainte de l'ASPAS a été déposée contre la France en juillet.

La Stratégie nationale n'est toujours pas validée.

L'espèce a perdu 25% de ses effectifs en 10 ans dans les Pyrénées. Sur la lisière ouest (Pyrénées-Atlantiques) la zone vitale a régressé d'une quarantaine de kilomètres depuis les années soixante.

Sur les conseils de notre avocate (qui s'occupe aussi des autres recours sur la chaîne des Pyrénées), nous ne déposons pas de recours contre le prélèvement de 4 coqs cette année. Nous serions contre-productifs à l'échelle du massif. Communiqué de presse commun avec le FIEP.

Frelon asiatique (Vespa velutina)

Certaines municipalités, des articles de journaux incitent sans prudence à piéger le frelon asiatique en ce printemps 2011, il nous semble même que ce soit un argument de campagne électorale ! Nous envoyons un courrier à tous les maires de l'agglomération paloise ainsi qu'un communiqué de presse pour inciter à suivre les conseils du muséum et de son référent sur le sujet, Quentin Rome.

Ancien camp militaire d'Idron

Participation à l'enquête publique. Nous relevons la richesse exceptionnelle en terme de biodiversité de l'ancien camp et une dégradation alarmante : comblement d'une mare, destruction de lande et de sous-bois (l'Ousse des bois qui traverse le camp fait partie du site Natura 2000 Gave de Pau). Ces reliques de la lande du Pont-Long devraient être valorisées grâce à une volonté forte de la municipalité. Rencontre avec Madame la maire. Contact avec l'association Anim-ouss'ère.

Camp militaire de Ger

A cheval sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, le camp de Ger a fait l'objet d'inventaires naturalistes qui ont précisé sa richesse et le danger que représentent les écobuages non autorisés et répétés. Une future convention liera l'armée avec les CREN Aquitaine et Midi-Pyrénées. Nous envoyons une lettre aux préfets pour demander que la loi soit respectée et que des mesures soient prises (arrêté spécifique, panneau, barrières interdisant l'accès aux véhicules) contre ces incendies volontaires.

Passages à faune

Après le constat très sombre d'un département où les passages à faune sont inexistant, nous présentons, en collaboration avec Hégalaldia et le GÉOB, la maquette d'une plaquette de sensibilisation, première étape d'un partenariat souhaité avec le conseil général de création de passages à faune pilotes.

Réserves ACCA (association communale de chasse agréée) :

Le Tribunal administratif de Pau a dit « l'erreur de droit » que constituait le choix de créer les réserves de chasse des ACCA de Laruns et Etsaut dans la zone centrale du Parc national des Pyrénées (zone dont la chasse est exclue depuis la création du Parc). Les chasseurs vont en appel à Bordeaux. Nous attendrons le résultat pour décider ce qui doit être fait pour les réserves de Borce et d'Urdo. On peut noter que les deux avocats consultés étaient très embarrassés pour aborder ce dossier et que Jean Lauzet en est venu à bout, pour l'heure actuelle en première instance...

Procès en appel concernant la chasse à la palombe au filet dans les cols basques et béarnais

Après le succès au Tribunal de Police de Bayonne, c'est la réforme en appel.

Notre avocat (qui plaide aussi ici pour la LPO) s'est rapproché du Parquet Général de PAU qui (pour une fois) a formé un pourvoi en Cassation.

« Au plan juridique la jurisprudence ancienne considère en effet que des auxiliaires de chasse ne sont pas des chasseurs. Cependant la définition de l'acte de chasse de l'article 420-3 du code l'environnement n'est pas aussi restrictive et peut faire l'objet d'une interprétation par la Cour de Cassation.

Les prévenus étaient poursuivis non seulement pour chasse sans permis mais aussi pour avoir fait usage de talkies walkies, ce qui n'est pas très « traditionnel ». »

Recours chasse en battue en plaine

La décision d'autoriser la chasse en battue aux sangliers en plaine à des dates anticipées ne nous semble pas avoir suivi les règles en vigueur. Nous faisons un recours et un référé. Le référé (procédure d'urgence) est perdu mais le fond n'est toujours pas jugé.

EAU

Gave de Pau

Territoire de l'agglomération de Pau

Le gave de Pau aurait dû être un des sujets prioritaires pour le Béarn.

Nous sommes enfin parvenus après des mois de tentatives infructueuses à faire venir le Professeur Bravard pour un diagnostic préalable indispensable au projet de Parc Naturel Urbain. Son intervention a eu un coût très élevé pour nous (1913,60 euros), correspondant à son travail. La municipalité de Pau a accordé une subvention exceptionnelle de 300 euros. Elle a aussi accepté d'être organisatrice de la conférence et d'assumer les coûts de son séjour et de son voyage.

Les élus de l'agglomération votent pour son intervention.

Projet de microcentrale à Lescun

Après un recours gracieux, la commune de Lescun dépose un recours contre l'arrêté portant rejet. Nous faisons un mémoire en intervention volontaire pour venir en appui de préfet.

Projet de microcentrale à Urdo

La SHEMA après un recours gracieux contre l'arrêté portant rejet du projet, demande une expertise au Tribunal administratif. L'expert nommé nous semble loin d'être neutre. Cette manière de procéder est elle-même nouvelle. Nous nous portons en appui au préfet.

Pico-centrale d'Arnousse

Nous découvrons l'existence illégale de la pico-centrale d'Arnousse lors du passage du dossier en commission des sites. Alimentant une cabane en zone coeur du parc national des Pyrénées, elle fonctionne depuis 2006 avec une autorisation provisoire d'un an ! Nous attendons toujours l'étude d'impact.

Uhabia à Bidart

L'Uhabia est un cours d'eau de Bidart qui se jette dans l'océan. Pollué, il dégrade depuis longtemps la qualité des eaux de baignade. Le dossier est passé en CODERST où nous avons dit notre opposition car l'étude d'impact est lacunaire. Nous sommes sollicités pour une réflexion commune par des associations du pays basque. Nous pensons qu'il sera nécessaire de faire un recours sur le fond. Nous participons au Collectif d'associations avec le CADE, depuis l'automne dernier, il a été reconnu comme interlocuteur opposant par la mairie de Bidart et le Syndicat pour le contrat de bassin Uhabia, avec des objectifs de suivi sur le terrain, en cours.

URBANISME ET AMENAGEMENT

A 650 Pau-Oloron

Demande au Conseil général de l'étude d'impact réalisée par ETEN environnement (10 kg de documents). Étude du dossier et du terrain (associé à CODE Béarn).

Hauban de Sauvagnon

Une route en projet semble répondre à des intérêts particuliers plus qu'à une nécessité. Nous étudions le dossier, participons à l'enquête publique et faisons une conférence de presse avec des riverains mobilisés.

Affaire Heid, à Pau

Nous gagnons en Cour Administrative d'Appel à Bordeaux (permis de construire dans une zone humide des bords du gave de Pau, près de la gare).

Stade d'Eaux Vives de Pau

Nous perdons en première instance et allons en appel devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux ; c'est l'arrêté EAU du préfet, autorisant la construction d'un stade sur 6 hectares de Natura 2000 dans les saligues, que nous attaquons.

Projet de guinguette à Billère

Le projet se situe sur une partie de saligue dégradée, près du golf. La révision du PLU a entériné le changement de statut de la zone naturelle. Nous faisons part de notre opposition au projet lors d'une réunion publique et pendant le comité de suivi du Parc naturel urbain. Nous aidons les opposants à argumenter dans une lettre au préfet.

Ametzondo, Bayonne

Nous faisons une pré-étude juridique de ce dossier qui comporte plusieurs volets (destruction d'une zone humide, pollution de l'air). Prise de contact avec les opposants.

Cabane de Lacure, Lées-Athas

Rénovation, changement de destination et semble-t-il privatisation de cette cabane située face aux orgues de Camplong, mais sur le territoire de Lées-Athas. Une yourte et des toilettes sèches ont été installées à proximité. Tout cela va à l'encontre du code de l'urbanisme et de la loi montagne. Nous choisissons d'alerter le préfet (au lieu de faire un recours) et demandons la régularisation du dossier par son passage en commission des sites.

CARRIERES

Carrière Sud-Ouest Matériaux à Denguin

Le dossier examiné en commission des sites, formation carrières a révélé de grandes impasses. Notre avocate dépose un recours en septembre.

Projet d'extension pour la carrière Dragages du pont de Lescar à Abos-Tarsacq

Enquête publique : il n'y a aucune évaluation des incidences sur les 5 espèces d'oiseaux observées sur le site de l'extension malgré les obligations du pétitionnaire. Nous annonçons un futur recours si rien n'est changé.

POLLUTION

Alos-Sibas-Abense

Nous déposons une plainte concernant une décharge illégale au bord du Saison et prévenons le directeur de la DDTM de cela, en nous étonnant que dans le département les décharges dans les zones humides ne soient pas résorbées plus systématiquement. Nous sommes appuyés par l'action locale d'un adhérent et de son association.

Usine Yara à Pardies

L'accord du préfet a été donné pour faire transiter le nitrate d'ammonium, produit dangereux et explosif par le port de Bayonne au lieu de Port-la-Nouvelle dans l'Aude. Nous envoyons une lettre ouverte à M. Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine.

Captage et Stockage de CO2 Chapelle de Rousse

En raison de défaillances techniques, le pilote de captage et stockage de CO2 a pris du retard. Mais Total a obtenu fin 2011 l'autorisation de prolonger un an les injections souterraines. L'instruction de notre recours commun contre l'arrêté préfectoral de 2009 a été particulièrement longue, le jugement n'intervenant qu'en février 2012.

Pollution industrielle

Première réunion de SÉPANSO Landes et SÉPANSO Pyrénées-Atlantiques autour du thème de la pollution industrielle sur l'estuaire de l'Adour (SAADEG, Fertiladour, Raffinerie du Midi, LBC..) mais aussi dans le bassin de Lacq. De nos interventions au niveau du PRSE2 (Programme Régional Santé Environnement) et en particulier sur « les points noirs environnementaux », nous enregistrons la décision de la DREAL de proposer une « étude de zone », méthode INERIS, qui serait portée par le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles –S3PI- Estuaire de l'ADOUR.

DIVERS

Charte Parc national des Pyrénées

Après notre participation aux commissions pour l'élaboration du projet de nouvelle charte, nous préparons notre participation à l'enquête publique. Il nous apparaît que c'est le décret qui aurait dû être attaqué lors de sa parution.

Demande de classement au titre de la loi Paysage de 1930 pour la Paloumette à Gelos

A la suite de notre demande concernant la prairie humide de la Paloumette, l'inspection du ministère a prévu le classement d'autres espaces en plus de la prairie.

Liste locale concernant les évaluations d'incidences

La condamnation de la France en mars 2010 pour transcription incorrecte de la directive Habitats a donné lieu à 2 décrets, le premier en 2011, complété par une liste locale. Cette liste locale est une des rares occasions de légiférer à l'échelon local. Nous demandons par une lettre au préfet l'évaluation des incidences pour le Schéma départemental de gestion cynégétique.

Motocross de Buzy

Il a fallu l'intervention du ministère pour que le préfet réponde aux questions posées. La DDTM renvoie vers la direction départementale de la cohésion sociale pour l'étude d'impact.

Opération tournesol

Pour la troisième année, nous renouvelons l'opération tournesol : vente sans bénéfice de graines de production biologique et locale pour aider les oiseaux à passer les grands froids de l'hiver.

L'Hermine

Pour la deuxième année, faute de temps, notre bulletin de liaison ne paraît pas. Il devient urgent de pallier ce manque qui a des conséquences visibles sur le nombre d'adhérents.

Rapport financier 2011 de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Adopté à l'unanimité des adhérents présents et représentés
Lors de l'Assemblée générale de l'association du 3 mars 2012

COMPTE DE RÉSULTAT 2011

DEPENSES	
60-Achats	
Achats marchandises pour revente (tournesol)	126,60
Fournitures (papeterie, copies, timbres)	499,71
61-Services extérieurs	
Primes d'assurances	198,69
Documentation (abts, revues...)(dossiers Pref)	303,16
Adhésions div associations (CIAPP, MNE...)	239,00
Frais de colloques et conférences	2036,93
62-Autres services extérieurs	
Rémunérations honoraires (avocats)	3878,21
Ruffié (aff Th Heid;aff LPO;aff St PE Leren)	2020,44
Terrasse (carrière Denguin)	1794,00
Huissiers (citation à témoins)	63,77
Frais de transport déplacements	1723,38
Frais postaux et téléphone-internet	463,41
Services bancaires	73,86
Autres: création site internet	500,00
65-Autres charges de gestion courante	
Adhésions (redevances Fédération)	1029,00
Abonnements SON	1200,00
Total des Dépenses	12271,95
RECETTES	
70-Ventes produits et prest. de services	
Autres produits (graines tournesol...)	169,30
74-Subvention d'exploitation	
Ville de PAU	1800,00
Fonctionnement	1500,00
Actions Spécifiques	300,00
Projet d'équipement	
75-Autres produits de gestion courante	
Adhésions + Abonnements SON	3537,00
Dons	1944,04
Vente parts OPCVM	1568,32
Total des Recettes	9018,66
RESULTAT de L'EXERCICE	
	-3253,29